



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Politique et réglementation

Question écrite n° 42244

Texte de la question

M. François Loos attire l'attention de M. le ministre délégué au logement sur l'inquiétude du personnel du Centre scientifique et technique du bâtiment concernant la dotation recherche du CSTB. En effet, après les gels des enveloppes en 1995 et 1996, il craint une réduction du budget pour 1997, ce qui se traduira inévitablement par la suppression des projets de recherche. Il souhaiterait donc connaître ses projets dans le domaine.

Texte de la réponse

Le Centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB) est un établissement public à caractère industriel et commercial qui joue un rôle essentiel dans la recherche et l'innovation relatives au domaine de la construction et dont les travaux servent de support à de nombreuses politiques publiques. Les dotations inscrites sur la section budgétaire logement pour financer le CSTB comprennent une subvention de fonctionnement, qui représente environ le tiers du budget du CSTB, destinée essentiellement aux dépenses de personnel, et une subvention d'investissement, pour les équipements de l'établissement. En 1996, la subvention de fonctionnement au CSTB a été exonérée de la régulation budgétaire, les crédits initialement gelés n'ayant pas été annulés, compte tenu de l'importance des enjeux associés aux travaux de recherche de l'établissement. Les dotations budgétaires réservées au CSTB dans le projet de loi de finances pour 1997 sont globalement reconduites en moyens de paiement. L'effort de discipline budgétaire demandé au CSTB, limité aux moyens d'engagement, est modéré par rapport à l'évolution d'autres dotations de même type du budget civil de recherche et de développement et ne doit pas remettre en cause ses principaux programmes de recherche qui restent prioritaires.

Données clés

Auteur : [M. Loos François](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42244

Rubrique : Bâtiment et travaux publics

Ministère interrogé : logement

Ministère attributaire : logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 août 1996, page 4349

Réponse publiée le : 30 décembre 1996, page 6904